Compte rendu du Conseil Municipal en date du 4 Décembre 2025

Présents
MOSTACCHI Elisabeth – GAGNEPAIN Annick –LOIRE Marie-Noëlle –BERTHELOT Calixte - TURC Sylvain
Excusée MISKIEWICZ Frédérique

Approbation du Compte Rendu de la séance du 26 Septembre 2025 à l'unanimité

Délibérations

- Attribution des subventions aux associations :

- Guinquet : 300 €
- Cueille la vie : 100 €
-POP GV : 50 €
- AFRB : 500 €
- APE la Salle en Bt : 400 €
-APE St Laurent en Bt : 50 €
 - + subv exceptionnelle spectacle Noël commune aux deux APE : 160 €
- SSIAD ADMR : 350 €
- SAD ADMR : 400 €
- ACCA : 100 €
- Ludothèque « jeux Rigole » : 50 €
- ADSM 38 : 80 €
- Pompiers catastrophes : 100 €
- UTL « Au cœur du canton » : Rien pour cette année à leur demande

- Bons d'achat Noël des salariés : Mme le Maire propose d'offrir, comme chaque année, un bon d'achat de 150 € à chacun des salariés.

- **Décision modificative budgétaire n°2 pour 2025 :**
 Augmentation du FPIC de 294 € pour la fiscalité en fonctionnement : cette somme sera déduite du poste entretien voirie.
 Pour la STEP : En section dépense investissement, afin de pouvoir honorer les factures avant le vote du budget 2026, nous augmentons la ligne de crédit de 320 000 € qui passe ainsi de 165 562,01€ à 485 562,01 €. Concernant les recettes d'investissement, nous intégrons au budget l'emprunt de 100 000 € ainsi que les différentes subventions obtenues (230 000 €) pour un total de 330 000 €
 Pour les captages : Afin d'honorer, avant le vote du budget 2026, les frais de bornage et possiblement une facture du bureau d'étude, nous alimentons le compte 21531 de 10 000 €.

- **Acquisition partielle et bornage de la parcelle AB 0503 pour le périmètre de protection des captages :** Le propriétaire de cette parcelle accepte de nous céder la partie strictement nécessaire au périmètre de protection au prix de 0.30 € /m², établi par la SAFER et appliqué aux autres acquisitions. Nous devons donc faire borner cette partie pour un montant de 2196 € TTC. La commune prendra en charge les frais de notaire et de bornage.

Le propriétaire de la parcelle faisant partie du Conseil municipal, n'a pas pris part à ce vote

- **Bornage de la parcelle AB 0442 suite au refus du propriétaire de vendre cette parcelle pour le périmètre de protection des captages :** Suite à ce refus, la commune doit mettre en action la procédure de DUP et, dans ce cas, doit effectuer le bornage de la partie strictement indispensable au périmètre de protection des captages. Le devis de bornage s'élève à 2016 € TTC. Mme le Maire est autorisée à engager toute procédure administrative ou judiciaire nécessaire dans le cadre de la DUP, y compris le recours à une procédure d'expulsion si elle s'avère obligatoire.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité

Questions diverses :

- **Vœux :** Ils auront le 24 Janvier 2026 à 18h00 à la salle polyvalente.
- **STEP :** Le chantier a démarré 2 Décembre 2025
- **Drainage Bas Quet :** Suite aux travaux de soutènement effectués par le département, nous nos sommes aperçus que le drainage mis en place ne fonctionne pas. Mme le Maire contactera le responsable voirie de la maison du territoire à la Mure.
- **Travaux fibre :** La société ARAVIA devait reprendre des portions de voirie. A ce jour, les reprises ne sont toujours pas effectuées. Mme le Maire reprendra contact avec l'entreprise.

Fin de séance à 20h00

Fait à Quet en Beaumont
Le 9 Décembre 2025